

ORGANISATION DE SORTIE REGULIERE

A transmettre à la PMI 15 jours avant la date de sortie

Coordonnées de la structure

Adresse mail et téléphone

Personne responsable de l'organisation

Fréquence de la sortie

Durée

Coordonnées du lieu et objectif de la sortie

Quels moyens de transport est prévu et distance entre la structure et le lieu de sortie

Si transport en voiture ou minibus chaque enfant doit avoir un siège de sécurité ou rehausseur adapté à son âge et **deux adultes** doivent être présents dans chaque véhicule. Port d'accessoires de sécurité (gilets, brassards) conseillé pour les professionnels lors des déplacements à pied ou poussette.

Nombre d'enfants participant à la sortie

Age minimum et maximum des enfants

Rappel d'encadrement :

Pour des raisons de sécurité deux adultes doivent être présent Au minimum lors d'une sortie.

- 1 adulte pour 2 enfants de moins de 2 ans
- 1 adulte pour 3 enfants de 2 à 4 ans
- 1 adulte pour 4 enfants de 4 à 6 ans

Encadrement prévu :

Parents

professionnels

Nom et qualification :

Il est nécessaire que soit précisé aux parents le nom des enfants qui leur sont confiés. Pour les sorties piscine, seuls les enfants de plus de 18 mois peuvent en bénéficier, sous réserve de la présence d'un adulte bien connu de l'enfant, pour encadrer chacun des enfants

moyens pour prévenir les secours :

téléphone portable
trousse de secours

oui non

oui non

L'autorisation écrite a-t-elle été demandée aux parents

oui non

Les sorties font-elle partie des risques couverts par votre assurance

oui non

La structure sera-t-elle fermée pendant cette sortie

oui non

Si non, encadrement prévu pour les enfants restants:

- Nombre de professionnels

- Nombre de parents

- Nombre maximum d'enfants accueillis

Nom et qualification

Date, nom, qualification et signature :